

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le 5 mars à 18 h 07, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil communautaire de DELLE, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs Lounès ABDOUN-SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Daniel FRÉRY, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Christian RAYOT, Lionel ROY, Jean-Michel TALON, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires** et Bernadette BOVE **membre suppléante**.

**Étaient excusés** : Mesdames et Messieurs Martine BENJAMAA, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Thomas BIETRY, Chantal CHAVANNE, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Imann, EL MOUSSAFER, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE et Françoise THOMAS.

**Avait donné pouvoir** : Martine BENJAMAA à Jacques ALEXANDRE, Thomas BIETRY à Gilles COURGEY, Anissa BRIKH à Christian GAILLARD et Catherine CREPIN à Jean LOCATELLI.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 23 février 2026	Le 25 février 2026	En exercice	50
		Présents	30
		Votants	34

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Roland DAMOTTE est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

**2026-02-02 Budgets annexes opérationnels – Débat d'Orientation Budgétaire (DOB 2026)**  
*Rapporteur : Christian RAYOT*



## BUDGET ANNEXE ZAC DES GRANDS SILLONS

**Les dépenses de fonctionnement** pour l'année 2026 se montent à **297 146 €** environ et intègrent principalement le report à nouveau déficitaire de l'année précédente pour un montant de **250 245,68 €**, les frais d'entretien pour un montant de **19 900 €**, les remboursements des intérêts d'emprunt pour un montant de **7 000 €**, la taxe foncière pour **4 000 €** et des frais d'aménagement de terrain pour un montant de **20 000 €**. **Les recettes de fonctionnement** proviennent quant à elles principalement d'une subvention du budget général et d'une vente.

**Les dépenses d'investissement** se montent à **50 120,76 €** et proviennent du remboursement du capital. **Les recettes d'investissement** proviennent, quant à elles majoritairement du report à nouveau bénéficiaire de l'année précédente pour un montant de **340 545,42 €**.

## BUDGET ANNEXE ZAC DES CHAUFFOURS

**Les dépenses de fonctionnement** pour l'année 2026 d'un montant de **78 805 € HT** se composent à la fois de la reprise du déficit de fonctionnement de l'année précédente et des dépenses diverses de l'année en cours.

**Les recettes de fonctionnement** sont constituées par une subvention complémentaire du Budget Général de **43 000 €** couvrant les dépenses d'entretien et le déficit reporté de fonctionnement de 2025.

**Quant à l'investissement**, il est constitué par les **dépenses** de remboursement du capital de l'emprunt et du déficit de report de l'année antérieure pour un montant global de **203 445 € HT**.

**Les recettes** sont constituées par le stock de terrains et par une avance du BG à hauteur de **239 942€**.

## BUDGET ANNEXE BATIMENT RELAIS DES CHAUFFOURS

Le budget présentera pour 2026 une **section dépenses de fonctionnement à hauteur de 135 206 € HT** intégrant principalement les frais financiers d'emprunt, la dotation aux amortissements, la taxe foncière, le paiement des fluides (eau, électricité, gaz) ainsi qu'une enveloppe pour l'entretien et les réparations du bâtiment. Seront prévues également à la section dépenses de fonctionnement des dépenses au titre d'admission en non-valeur de recettes de créances de loyers pour plusieurs locataires. **Les recettes de fonctionnement** proviendront quant à elles, des loyers pour **65 500 € HT** et d'une subvention de **69 706 €** du Budget Général afin d'équilibrer la section de fonctionnement.

**Les dépenses d'investissement** du budget 2026 comprennent principalement le remboursement du capital pour la somme de **45 000 € HT** et une provision de **10 000 € HT** pour des aménagements.

**Les recettes d'investissement**, d'un montant prévisionnel de **67 109 € HT**, couvrent la totalité des dépenses et proviennent quant à elles de l'amortissement de l'immeuble et du report à nouveau bénéficiaire de l'année précédente.

## BUDGET ANNEXE CENTRE COMMERCIAL ZAC DE L'ALLAINE

**Les dépenses de fonctionnement** prévisionnelles s'élèvent à **160 900,00 €**. Ce montant correspond principalement au remboursement d'emprunt, aux frais de copropriété, à la taxe foncière, à la dotation aux amortissements et au paiement des fluides (énergie, eau). Seront prévues également à la section dépenses de fonctionnement des dépenses au titre d'admission en non-valeur de recette de créance de loyer pour un des locataires.

**Les recettes de fonctionnement en 2026** proviennent, quant à elles principalement des produits de location des différentes cellules pour un montant de **116 200 €** et d'une subvention de **30 137 €** du Budget Général et ce afin d'équilibrer la section de fonctionnement.

Le montant prévisionnel de la **section dépenses d'investissement pour 2026** est de **116 600 €** correspondant principalement au remboursement de capital, aux travaux potentiels à réaliser sur les cellules louées et aux dépenses au titre d'admission en non-valeur de recette de créance représentant la caution d'un des locataires.

**Les recettes d'investissement** pour un montant total de **492 920 €** proviennent quant à elles principalement du report à nouveau bénéficiaire de l'année 2025, et de l'amortissement de l'immeuble.

### **BUDGET ANNEXE PÔLE MÉDICO TERTIAIRE**

**Les dépenses de fonctionnement** prévisionnelles s'élèvent à **44 700 € HT**. Ce montant correspond principalement à la dotation aux amortissements, aux frais financiers d'emprunts, aux frais de copropriété, à la taxe foncière, au paiement des fluides (énergie, eau) et intègre également des dépenses au titre d'admission en non-valeur de recettes de créances de loyers pour un ancien locataire. **Les recettes de fonctionnement** pour l'année 2026 proviennent, quant à elles, d'une subvention du Budget Général de **44 700 €** et ce afin d'équilibrer la section de fonctionnement.

Le montant prévisionnel de la **section dépenses d'investissement** pour 2026 est de **23 900 € HT** correspondant principalement au remboursement de capital.

**Les recettes d'investissement**, d'un montant prévisionnel de **25 197 € HT**, couvrent la totalité des dépenses et proviennent quant à elles de l'amortissement de l'immeuble et du report à nouveau bénéficiaire de l'année précédente.

### **BUDGET ANNEXE POLE TOURISTIQUE BREBOTTE**

**Les dépenses de fonctionnement** pour l'année 2026 se montent à **69 208 €** elles intègrent principalement la Taxe Foncière, des intérêts d'emprunt en cours et à venir, les Intérêts Courus Non Echus (I.C.N.E).

**Les recettes de fonctionnement** d'un montant de **69 208 €** proviennent des loyers 2026 à percevoir ainsi que d'une subvention du budget général de **45 208 €**.

**Les dépenses d'investissement** pour l'année 2026 se montent à **77 694 €** et concernent le remboursement du capital des emprunts pour un montant de **46 200 €** ainsi que du résultat négatif reporté (001) 2025 de **30 165 €**.

**Les recettes d'investissement** se montent à **77 753 €** et proviennent essentiellement du solde de la subvention DETR pour les travaux d'agrandissement de **30 450 €** ainsi que le montant des amortissements de **47 303 €**.

### **BUDGET ANNEXE CABANES DU VERCHAT**

**Les dépenses de fonctionnement** pour l'année 2026 se montent à **35 938 €**, intégrant principalement, le versement de la redevance à la commune de Joncherey de **20 000 €**, quelques travaux d'entretien et réparations éventuelles pour **10 000 €**.

**Les recettes de fonctionnement** d'un montant de **206 519 €** seront alimentées par le montant des loyers de **61 500 €** ainsi qu'un résultat reporté excédentaire (002) de **145 018 €**.



**Les dépenses d'investissement** pour 2026 se montent à **3 640 €** et intègrent essentiellement le montant d'emprunt de **3 640 €**.

**Les recettes d'investissement** d'un montant prévisionnel de **8 502 €** sont générées par un solde d'exécution reporté (001) de **4 504** ainsi que le montant des amortissements de **3 998 €**.

### BUDGET ANNEXE MAISON DU TERROIR

**Les dépenses de fonctionnement** prévisionnelles s'élèvent à **14 864 €**. Ce montant correspond principalement à la taxe foncière, aux frais d'entretien et de réparation et à la dotation aux amortissements.

**Les recettes de fonctionnement pour l'année 2026** proviennent exclusivement d'une subvention de **14 864 €** du Budget Général pour équilibrer la section de fonctionnement, une exonération de loyers étant encore prévue pour l'année 2026.

Le montant prévisionnel de la **section dépenses d'investissement pour 2026** est de **27 664 €** correspondant principalement aux frais d'aménagement intérieur restant potentiellement à réaliser.

**Les recettes d'investissement** proviennent quant à elle majoritairement d'une subvention d'Etat « Fonds de soutien au commerce rural » d'un montant de **25 000 €** et de l'amortissement de l'immeuble.

### BUDGET ANNEXE UDD

#### Restructuration du site d'Isola Composite France

Le marché de conception-réalisation portant sur la restructuration du site d'Isola Composite France à Delle a été passé en juillet 2025, et les travaux ont débuté immédiatement après.

Le financement de l'opération a été sécurisée par la passation avec la Banque des Territoires de deux contrats de prêt, après approbation par le conseil communautaire lors de sa réunion du 6 novembre 2025.

Au titre de l'exercice 2025 ont été réalisés les travaux de mise en place de la nouvelle chaufferie, et les réseaux permettant tant son alimentation que la desserte des différents bâtiments. L'ensemble a pu être rendu opérationnel pour la campagne de chauffage hivernal. Cette opération était doublement prioritaire, afin d'une part de réduire très sensiblement les dépenses énergétiques et de consolider la situation de l'entreprise, d'autre part de sécuriser la production avec l'arrêt d'une chaufferie hors d'âge et en limite de rupture.

Différents travaux ont par ailleurs été menés sur les toitures.

L'année 2026 verra l'opération se poursuivre, avec notamment :

- La démolition de bâtiments obsolètes, dont en particulier le grand bâtiment à l'abandon donnant sur le faubourg de Belfort ; cette opération a été précédée de la déviation des différents réseaux traversant ces bâtiments (chauffage, haute tension, courants faibles, eau...), du repositionnement des dispositifs de protection contre la foudre, et de la conduite d'études permettant de définir les mesures à prendre quant aux espèces pouvant nicher dans ces bâtiments ;
- La rénovation des espaces de bureau, tant dans le bâtiment qui abritait le siège social d'UDD en bordure du faubourg de Belfort, qui abritera l'ensemble des activités administratives et commerciales, que dans le bâtiment dit des vernis, situé au cœur du site, où seront positionnées les activités de R&D, de test et de contrôle des produits ;

- Le réaménagement complet de l'entrée du site, en utilisant les emprises libérées par les démolitions, opération qui évitera l'attente des poids-lourds sur la voie publique, permettra de sécuriser les accès au site et les espaces de stationnement, et comprendra la construction d'une nouvelle loge de garde.

Afin de mener ces opérations, il sera nécessaire de procéder à un complément d'acquisitions foncières (ancien siège) qui avaient été exclues du projet initial.

Les propositions d'inscription budgétaires pour l'exercice 2026 sont les suivantes :

- En investissement :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Acquisitions</b>	110 000	Subventions	700 000
<b>Marché c.r.</b>	4 388 484	Emprunt	5 000 000
<b>Marché AMO</b>	80 000		
<b>SPS, divers</b>	60 000		
<b>Déficit N – 1</b>	1 061 516		
<b>TOTAL</b>	<b>5 700 000</b>		<b>5 700 000</b>

- En fonctionnement :

En fonctionnement, les montants de l'année peuvent être estimés comme suit, étant rappelé que le montant des loyers est calculé sur la base des dépenses effectuées, avec un différé d'une année qui explique le déficit prévu pour 2026, qui n'est pas structurel :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Frais financiers</b>	25 666	Loyer	56 328
<b>Impositions</b>	97 711	Remb. imp.	97 711
<b>Assurances</b>	46 500	Subvention BG	23 579
<b>Déficit N – 1</b>	7 741		
<b>TOTAL</b>	<b>177 618</b>		<b>177 618</b>

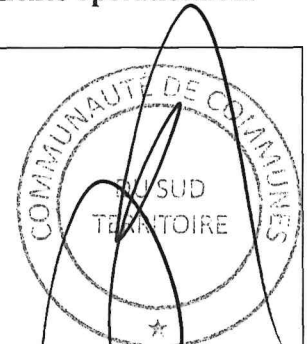
Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- de prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2026 des budgets annexes opérationnels.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président,

**Le Président  
Christian RAYOT**



Et publication ou notification le **MERCREDI 11 MARS 2026**

Le Président,

**Le Président  
Christian RAYOT**

